

PROGRAMME

La santé des personnes vulnérables

Jeudi 15 Mars 2018

Si l'accès à la santé est fondamental, tout le monde n'y accède pas de manière égale. Cet accès s'inscrit largement dans les politiques publiques de lutte contre l'exclusion, la précarité ou l'isolement. Cependant, l'inégalité de l'accès à la santé soulève des problématiques spécifiques et complexes s'agissant des personnes vulnérables. Un accompagnement accru s'avère nécessaire, particulièrement lors de la prise de décisions portant sur leur santé.

Les étudiants du Master 2 Droit des personnes vulnérables de l'Université de Bretagne occidentale ont donc travaillé sur les différentes dimensions et questions inscrites dans la thématique de « La santé des personnes vulnérables », sous la direction d'enseignants-chercheurs de l'Université de Bretagne occidentale. Lors de cette journée, ils proposeront une restitution orale de leurs travaux de recherche.

Organisée sous la direction de

Monsieur François-Xavier ROUX-DEMARE

Doyen de la Faculté de Droit, Économie, Gestion et AES

Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles

Directeur du Master 2 Droit des personnes vulnérables



FACULTÉ
DE DROIT, ÉCONOMIE
GESTION & AES

PROGRAMME

9h

Accueil par Le Président de l'Université,

Matthieu GALLOU

Accueil par M. le Doyen de la Faculté et Directeur du Master,

François-Xavier ROUX-DEMARE

Introduction et présidence de la journée par

Mme Sylvie MOISDON-CHATAIGNER,

Vice-doyen de la Faculté de droit et de science politique, Université de Rennes

Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles

Responsable de l'axe «Protection fondamentale, sociale et patrimoniale de la personne»

au sein du laboratoire IODE (UMR CNRS 6262)

Matinée

LA PRISE EN COMPTE DE LA PERSONNE VULNÉRABLE POUR SA SANTÉ

9h30 - Le cadre juridique de protection de la santé de l'enfant gardé,

Flore INGELAERE, Gwenn PERAN et Mathilde SAULNIER sous la responsabilité de

M. Gildas ROUSSEL, *maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et directeur de l'Institut d'études judiciaires, Université de Brest*

10h - Les droits du majeur protégé lors des décisions touchant à sa fin de vie

Nelly-Florence GUEU, Gabrielle KERVRAN et Eléonore LEFEVRE sous la responsabilité de

Mme Muriel REBOURG, *professeur de droit privé et de sciences criminelles, Université de Brest*

*** Discussion - Pause ***

10h50 - La santé sexuelle des personnes vulnérables,

Morgan BAUTZ, Marine BERTHOU et Lison VRIELYNCK sous la responsabilité de

Mme Christelle LEPRINCE, *maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Brest*

11h20 - La production du soin de conjoint.e.s et/ou de fille.s et fils à l'égard d'un «parent âgé» en situation de vulnérabilité

Mme Françoise LE BORGNE-UGUEN, *professeur de sociologie, LABERS (EA 3149), Université de Brest*

*** Discussion ***

Après-midi

LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ POUR LA PERSONNE VULNÉRABLE

14h - Le régime des vaccins entre liberté et obligation,

Estelle DUCHESNE, Manon LOAREC et

Jenny TATY POATY sous la responsabilité de **M. François-Xavier ROUX-DEMARE**, *maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Brest*

14h30 - La responsabilité des établissements médico-sociaux en matière de santé,

Juliette BAZIN, Kristenn BOIVINEAU et Manon LE SCOUR sous la responsabilité de

Mme Marion COTTET, *professeur de droit privé et de sciences criminelles, Université de Brest*

*** Discussion - Pause ***

15h30 - La barémisation des indemnités lors de la réparation du préjudice physique,

Judickaël ABDILLAHI et Alexis LEFEBVRE sous la responsabilité de

Mme Isabelle SERANDOUR, *professeur de droit privé et de sciences criminelles, Université de Brest*

16h - L'appréhension de la fin de vie : de la fragilité à la vulnérabilité,

par **M. Cyril HAZIF-THOMAS**, *psychiatre des hôpitaux, chef du service de l'intersecteur de la personne âgée au pôle de psychiatrie de l'hôpital de Bohars, président du comité d'éthique du CHRU de Brest, docteur en droit public*

*** Discussion ***

16h45 - Rapport de synthèse

par **Mme Anne DANIS-FATOME**, *professeure de droit privé et de sciences criminelles, Université de Brest*